

# FLASH D'INFORMATION > 26 du Capital Investissement

Association Française des Investisseurs en Capital – [www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)

MARS 2007

P 1	ADMINISTRATION	P 2	EUROPE GOUVERNEMENT	P 3	PARLEMENT	P 4	ADMINISTRATION AMF
P 5	AMF	P 6	IASB RAPPORTS	P 7	RAPPORTS CALENDRIER		

## ADMINISTRATION <

Dans notre Flash d'information n°24, nous attirons votre attention sur les nouvelles obligations déclaratives dont doivent s'acquitter les sociétés de capital-risque et les sociétés de gestion de FCPR (dont FCPI et FIP), conformément aux dispositions du décret n°2006-1726 du 23 décembre 2006, publié au J.O. du 30 décembre 2006, relatif à l'aménagement des règles d'investissement des sociétés de capital-risque et des fonds communs de placement à risques ainsi que des règles d'éligibilité à l'actif des organismes de placement collectif en valeurs mobilières et modifiant le code monétaire et financier - partie réglementaire - ainsi que l'annexe II au code général des impôts.

***Le décret est consultable sur le site Internet de l'AFIC,  
à la rubrique « Législation & Fiscalité », sous « Lois, décrets, autres textes et rapports »***

En particulier, nous vous indiquons que ces obligations déclaratives, applicables aux exercices clos à compter du 31 décembre 2006, signifiaient en pratique que :

- les sociétés de capital-risque qui ont clos leur exercice le 31 décembre 2006 devront adresser le ou les états prévus à l'article 242 quinquies II du CGI au plus tard le 31 mars 2007 ;
- les sociétés de gestion qui gèrent des FCPR (dont FCPI et FIP) dont l'exercice a été clos le 31 décembre 2006, devront adresser le ou les états prévus à l'article 242 quinquies I du CGI au plus tard le 30 avril 2007.

Or, **nous tenons à vous informer dès à présent, qu'à la demande de l'AFIC, l'administration devrait accorder un délai de tolérance pour les SCR et les sociétés gérant des FCPR, FCPI ou FIP.** Ce délai de tolérance, qui pourrait être applicable aux exercices clos jusqu'au 28 février 2007, devrait autoriser les gérants à déposer la ou les déclaration(s) annuelle(s) jusqu'au dernier jour du quatrième mois suivant celui de la publication des instructions. Ainsi, à supposer que les instructions FCPR et SCR soient publiées le 30 mars, vous auriez jusqu'au 31 juillet 2007 pour déposer ces déclarations.

***Nous ne manquerons pas de vous informer de la publication des différentes instructions.***

### ➤ Aides d'état à finalité régionale

La Commission européenne a publié ses **lignes directrices concernant les aides d'état à finalité régionale** pour la période 2007-2013. Celles-ci sont consultables sur le site de la DG Concurrence :

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/c\\_054/c\\_05420060304fr00130044.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/c_054/c_05420060304fr00130044.pdf)

Par ailleurs, le collège des commissaires européens a adopté la carte des aides à finalité régionale pour la France sur la période 2007-2013, disponible sur le site du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire :

[http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/p201\\_enjeux.php?theme=Politiques%20publiques&page=p23\\_polpub&cle=202&mot=Aides%20au%20d%C3%A9veloppement](http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/p201_enjeux.php?theme=Politiques%20publiques&page=p23_polpub&cle=202&mot=Aides%20au%20d%C3%A9veloppement)

### ➤ La Commission européenne a publié son rapport régulier sur l'état d'avancement du marché unique des services financiers.

Publication du Livre blanc sur les fonds d'investissements, adoption du code de conduite du secteur de la compensation et du règlement élaboré sous l'impulsion des entreprises, aboutissement de l'enquête sur la concurrence dans le secteur des services financiers de détail, et prolongation jusqu'à 2009 de la période d'acceptation des principes comptables généralement admis (GAAP) des pays tiers dans l'UE constituent les principaux chantiers.

Le document est consultable à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/finances/docs/progress-report/report2006\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/finances/docs/progress-report/report2006_en.pdf)

### ➤ Directive MIF

La direction générale Marché Intérieur de la Commission Européenne a lancé un site Internet dédié à la Directive relative aux marchés d'instruments financiers, dite « MIF » ou « MIFID ». Les professionnels concernés pourront non seulement poser leurs questions sur la mise en œuvre de la directive mais également consulter les réponses aux questions posées.

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/securities/isd/questions/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/securities/isd/questions/index_en.htm)

### ➤ Définition européenne de la PME

La Commission européenne a réalisé un guide détaillant et expliquant la définition européenne de la PME. Le guide est consultable sur le site Internet de l'AFIC sous la rubrique Législation & Fiscalité :

[http://www.afic.asso.fr/Images/Upload/Juridique/nvll\\_def\\_pme.pdf](http://www.afic.asso.fr/Images/Upload/Juridique/nvll_def_pme.pdf)

### ➤ Lutte contre la sous-capitalisation

Le décret n° 2007-282 du 1er mars 2007 pris pour l'application de l'article 113 de la loi de finances pour 2006 relatif au dispositif de lutte contre la sous-capitalisation des entreprises et modifiant l'annexe III au code général des impôts est paru au J.O. du 3 mars 2007:

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=BUDF0700003D>

### ➤ Nouvelles exigences de fonds propres pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement

Un arrêté du 20 février 2007, relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publié au J.O. du 1er mars 2007, met en œuvre les nouvelles exigences de fonds propres telles que définies par les directives 2006/48/CE du 14 juin 2006 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice et 2006/49/CE du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (Bâle II). Il est consultable sur le site de legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

- Le 8 février, Patrick SAYER, Président de l'AFIC, était auditionné par la **mission commune d'information du Sénat sur la notion de centre de décision économique et l'attractivité du territoire national**.

Le compte-rendu de l'audition est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.senat.fr/bulletin/20070212/decision.html>

- Le 20 février, **la Commission des Finances du Sénat a auditionné le Président de l'AFIC**, afin de « permettre à la commission de parfaire sa connaissance des mécanismes financiers internationaux actuellement à l'œuvre ».

Le compte-rendu de l'audition est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.senat.fr/bulletin/20070219/fin.html#toc2>

- **Audition de l'AFIC par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale**

Pour mémoire, le 17 janvier dernier, la Commission des finances de l'Assemblée Nationale a examiné et rejeté la proposition de résolution présentée par M. le Député Alain Bocquet visant à la création d'une commission d'enquête sur la place et le rôle des fonds d'investissement dans l'économie et plus particulièrement sur les LBO et leurs conséquences pour l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Néanmoins, la Commission des finances a souhaité procéder à l'audition de l'AFIC, qui s'est tenue le 24 janvier et mettre en place une mission d'information sur la place et le rôle des fonds d'investissement dans l'économie française.

Pour plus de détails, consulter le site de l'Assemblée Nationale :

[http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cfiab/06-07/c0607034.asp#P12\\_208](http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cfiab/06-07/c0607034.asp#P12_208)

[http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cfiab/06-07/c0607036.asp#P6\\_117](http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cfiab/06-07/c0607036.asp#P6_117)

- **Le Parlement a adopté la loi instituant la fiducie**

La fiducie, introduite en droit français par la loi n° 2007-211 du 19 février 2007 publiée au J.O. du 21 février 2007, est définie comme l'opération « par laquelle un ou plusieurs constituants transfèrent des biens, des droits ou des sûretés, ou un ensemble de biens, de droits ou de sûretés, présents ou futurs, à un ou plusieurs fiduciaires qui, les tenant séparés de leur patrimoine propre, agissent dans un but déterminé au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires». Seules peuvent être constituants les personnes morales soumises de plein droit ou sur option à l'impôt sur les sociétés. Les droits du constituant au titre de la fiducie ne sont ni transmissibles à titre gratuit, ni cessibles à titre onéreux à des personnes autres que des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés. Seuls peuvent avoir la qualité de fiduciaires les établissements de crédit mentionnés à l'article L.511-1 du code monétaire et financier, les institutions et services énumérés à l'article L.518-1 du même code, les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L.531-4 du même code ainsi que les entreprises d'assurance régies par l'article L.310-1 du code des assurances.

La loi est consultable sur le site de Legifrance:

<http://www.legifrance.gouv.fr>

- L'instruction administrative 5 C-2-07 du 14 mars 2007 **commente l'article 61 de la loi de finances pour 2007 qui a relevé le seuil d'imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières et de droit sociaux réalisées par des particuliers** de 15.000€ à 20.000€ pour l'imposition des revenus de l'année 2007 :  
<http://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2007/5fppub/cadre5fp.htm>
- L'instruction administrative 13 K-1-07 du 9 mars 2007 prévoyant un **report de la date limite de dépôt de certaines déclarations professionnelles** à effectuer en 2007 est parue. Les sociétés soumises à l'IS et certaines sociétés soumises à l'IR ont jusqu'au 2 mai 2007 pour déposer leurs déclarations annuelles de résultats, de taxe professionnelle et de TVA. Pour plus de détails, se reporter au texte de l'instruction :  
<http://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2007/13rcpub/cadr13rc.htm>
- L'instruction administrative 13 N-1-07 du 19 février 2007 qui aménage **le régime des pénalités fiscales** est consultable à l'adresse suivante :  
<http://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2007/13rcpub/cadr13rc.htm>

*Les instructions relatives aux FCPR, FCPI, FIP et SCR devraient paraître d'ici la fin du mois (cf. page 1).  
Vous serez bien évidemment tenus informés de leur publication.*

### Publications:

- L'instruction n°2007-01 du 6 mars 2007, relative aux **cartes professionnelles** d'analystes financiers, de compensateurs ou de négociateurs d'instruments financiers exerçant pour le compte de prestataires de services d'investissement et de certains collaborateurs des entreprises de marchés et de chambres de compensation, a été publiée :  
[http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7671\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7671_1.pdf)
- La **Revue mensuelle de l'AMF** de Janvier 2007 est consultable à l'adresse suivante :  
[http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7645\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7645_1.pdf)
- L'AMF a lancé une nouvelle publication, intitulée la « **Lettre régulation et gestion d'actifs** », qui s'adresse aux professionnels de la gestion d'actifs. Elle est téléchargeable à l'adresse suivante :  
[http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7667\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7667_1.pdf)

- A l'occasion de sa **journée d'information des responsables de la conformité et du contrôle interne** (RCCI), l'AMF a présenté un bilan de l'actualité réglementaire en 2006 et les grandes orientations pour 2007....  
[http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7673\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7673_1.pdf)  
....ainsi que les conséquences de la directive MIF :  
[http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7674\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7674_1.pdf)
- **Analyse des rapports annuels 2005 établis par les RCCI des sociétés de gestion de portefeuille et exploitation des anomalies relevées lors de l'analyse des rapports annuels 2004**  
Le rapport de l'AMF, établi sur une base de 440 rapports, dresse une synthèse des dispositions réglementaires les plus respectées et les moins respectées, les plus couvertes et les moins couvertes par une procédure interne, des contrôles effectués par les RCCI. Enfin, l'AMF fait état des principales anomalies relevées dans les rapports annuels de contrôle interne pour 2004.  
[http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7661\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7661_1.pdf)
- **L'AMF a publié les statistiques d'encours au 31 décembre 2006 des OPCVM de droit français.** Ces chiffres ne comprennent pas les fonds de Capital Investissement, les FCPE d'épargne salariale et les OPCVM nourriciers.  
[http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7647\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7647_1.pdf)
- L'AMF a publié sa **Lettre économique et financière** (hiver 2006) consacrée à la conjoncture et aux marchés financiers en 2006, aux hedge funds et aux tendances de l'offre et de la demande d'obligations dans la zone euro et aux États-unis. Elle y note une accélération des fusions et acquisitions et un dynamisme particulièrement prononcé en Europe « porté (...) par l'intense activité des fonds de private equity » :  
[http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7678\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7678_1.pdf)

### Consultations :

- L'AMF, qui a publié la 1ère partie « notation crédit des entreprises et des financements structurés » de son rapport 2006 sur les agences de notation [http://www.amf-france.org/documents/general/7616\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/documents/general/7616_1.pdf), consulte jusqu'au 25 mars sur la 2ème partie de son rapport consacrée à **la notation de la gestion d'actifs** : [http://www.amf-france.org/documents/general/7617\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/documents/general/7617_1.pdf)
- L'AMF met en consultation sa **Cartographie 2007 des risques et des tendances sur les marchés financiers et pour l'épargne**, dont une partie concerne le Capital Investissement. La consultation prend fin le 31 mars 2007: [http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7557\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7557_1.pdf)
- L'AMF soumet à consultation son **programme de travail pour 2007-2008 en matière de régulation financière**. Outre la transposition des Directives MIF et de lutte contre le blanchiment d'argent, l'AMF devrait réfléchir aux suites réglementaires à donner au livre blanc de la commission européenne relatif à la gestion d'actifs.  
Le document, qui est soumis à consultation jusqu'au 31 mars 2007, est consultable à l'adresse suivante :  
[http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7642\\_1.pdf](http://www.amf-france.org/styles/default/documents/general/7642_1.pdf)

L'International Accounting Standards Board (IASB), qui élabore les normes comptables internationales, a publié son projet de référentiel à destination des PME et autres sociétés non cotées, qui serait simplifié par rapport à la série complète des normes IFRS applicables aux grandes sociétés. Le projet est soumis à consultation jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2007 en vue d'une publication dans le courant 2008.

Le communiqué de presse est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.iasb.org/News/Press+Releases/IASB+publishes+draft+IFRS+for+SMEs.htm>

## RAPPORTS &lt;

- Pour mémoire, la commission des Lois de l'Assemblée Nationale a réalisé un rapport d'information sur **la mise en application de la loi du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises**. Ce rapport qui a été présenté par M. le Député Xavier de Roux est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i3651.pdf>

- **Le rapport annuel d'OSEO a été présenté le 7 mars** OSEO a enregistré une forte croissance de ses interventions en 2006. En effet, ses engagements directs ont progressé de 19 %. Le nombre d'entreprises accompagnées a augmenté de 5 %. La création d'entreprise, l'innovation et la transmission représentent 64 % des interventions en nombre et 53 % des programmes accompagnés. Les deux objectifs principaux d'OSEO pour l'année 2007 sont de faciliter la création d'entreprise pour enrichir le tissu économique français et d'aider les PME à grandir avec une attention particulière concernant leurs projets d'innovation et de développement à l'international.

[http://www.oseo.fr/informations\\_entreprises/actualites\\_d\\_oseo/oseo\\_2006\\_2007](http://www.oseo.fr/informations_entreprises/actualites_d_oseo/oseo_2006_2007)

- **Rapport sur l'accès des PME innovantes aux marchés publics.**

Ce rapport, rédigé à la demande de Renaud Dutreil, Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, a pour objet de formuler des recommandations visant à ouvrir davantage la commande publique aux PME innovantes. Après avoir rappelé le contexte économique justifiant l'importance de se concentrer sur le cas particulier des PME innovantes, ce document présente les freins qui limitent l'accès de ces entreprises à la commande publique.

[http://www.comite-richelieu.org/docs/comite/PME\\_innovantes\\_et\\_marches\\_publics.pdf](http://www.comite-richelieu.org/docs/comite/PME_innovantes_et_marches_publics.pdf)

- **Bilan 2006 sur les investissements étrangers en France**

Dans son bilan 2006 des investissements étrangers en France, l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) confirme le rang privilégié de la France comme destination de ces investissements. Le nombre d'emplois créés ou maintenus a progressé de 32,7 % par rapport à 2005.

[http://www.afii.fr/France/Newsroom/Publications/?l=frhttp://www.afii.fr/France/Newsroom/Publications/publication\\_2007-02-28\\_fr.pdf](http://www.afii.fr/France/Newsroom/Publications/?l=frhttp://www.afii.fr/France/Newsroom/Publications/publication_2007-02-28_fr.pdf)

- La sixième édition du **tableau de bord européen de l'innovation** présente une analyse comparative des performances en matière d'innovation des pays européens, des États-Unis et du Japon. A l'occasion du lancement de ce tableau de bord Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes, a publié la quatrième enquête communautaire sur l'innovation réalisée dans les États membres de l'UE27, la Norvège et l'Islande.

[http://www.proinno-europe.eu/doc/EIS2006\\_final.pdf](http://www.proinno-europe.eu/doc/EIS2006_final.pdf)

➤ **Le rapport d'activité de la Fédération bancaire française a été publié.**

Il retrace les grands dossiers traités durant l'année 2006 et confirme ce que nous vous indiquions dans notre précédent flash, à savoir que **les banques se sont engagées, suivant en cela une proposition de l'AFIC, à publier des chiffres détaillés sur les encours de crédits octroyés aux PME.**

Le rapport rappelle que « les modalités de cet engagement ont (...) été définies en concertation avec les pouvoirs publics, la profession bancaire, des représentants des entreprises, la Banque de France et la Commission bancaire » et indique que « chaque banque va publier sa production de crédit aux PME en volume. Cette production est donnée par types de crédits (court terme, moyen terme...), par secteurs d'activité économique, et selon la taille (chiffre d'affaires) et l'âge (moins de 1 an, moins de 3 ans) de l'entreprise. Cet engagement va permettre de mieux mettre en évidence l'apport des banques au financement de la création d'entreprise et au développement des PME. Il va être intégré au code de bonne conduite banques-TPE/PME. »

Pour plus de détails, consulter le rapport d'activité :

[http://www.fbf.fr/web/internet/content\\_fbf.nsf/WebPageList/CED6A3D50F541B65C1257133004B591B](http://www.fbf.fr/web/internet/content_fbf.nsf/WebPageList/CED6A3D50F541B65C1257133004B591B)

## CALENDRIER &lt;

➤ **Calendrier politique**

- **22 avril et 6 mai 2007** : élections présidentielles
- **10 juin et 17 juin 2007** : élections législatives

➤ **Dates à retenir**

- **30 avril 2007** : date limite de retour à l'AMF du rapport annuel 2006 du RCCI sur les conditions d'exercice de ses missions ou de ses fonctions (art. 322-22-11 du RGAMF)
- **2 mai 2007** : date limite de dépôt pour les sociétés soumises à l'IS et certaines sociétés soumises à l'IR de leurs déclarations annuelles de résultats, de taxe professionnelle et de TVA.
- **31 octobre 2007** : date limite de retour du rapport spécifique 2007 du RCCI (SGP) sur l'examen du respect des règles applicables en matière de conflits d'intérêts
- **1er novembre 2007** : date d'entrée en vigueur du dispositif législatif et réglementaire transposant la directive MIF et sa directive d'application. Les professionnels ont donc jusqu'au 31 octobre pour se mettre en conformité avec les dispositions de la Directive MIF.

**Les flash d'information du Capital Investissement, les principaux textes et rapports sont consultables sur le site Internet de l'AFIC sous la rubrique « Législation & Fiscalité » : [www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)**

-----  
 Pour tout renseignement, contacter :

Florence MOULIN

Directrice des Affaires Juridiques et Fiscales

AFIC

E-mail : [f.moulin@afic.asso.fr](mailto:f.moulin@afic.asso.fr)

Me Daniel SCHMIDT

Conseiller Juridique de l'AFIC

Cabinet SGDM

E-mail : [daniel.schmidt@sgdm.net](mailto:daniel.schmidt@sgdm.net)